



Programme d'échange d'assistants de langue

Enquêtes de satisfaction – Instructions

RAPPORT SUR L'ASSISTANT DE LANGUE

2014-2015

DATE LIMITE DE PARTICIPATION : 15 JUIN 2015

Cette enquête doit être remplie par les écoles et établissements ayant accueilli en 2014-2015 un assistant de langue recruté via le CIEP. Un rapport doit être rempli pour chaque assistant accueilli.

1. Cliquez sur le lien correspondant à votre situation en page d'accueil du site des enquêtes du CIEP.
2. Renseignez un court formulaire (degré, nom de l'école/établissement, académie, adresse électronique).
3. Un message automatique est envoyé instantanément à l'adresse électronique fournie.
4. Cliquez sur le lien et accédez au formulaire d'enquête, qui peut être rempli en plusieurs fois (n'oubliez pas d'enregistrer vos réponses), dans la limite de la période d'ouverture de l'enquête. Pour revenir ultérieurement sur le formulaire, utilisez le même lien.
5. Une fois le formulaire complété, validez-le. Vous ne pourrez plus revenir sur vos réponses après cette étape.
 - a) si votre questionnaire est valide, un message de confirmation s'affichera.
 - b) si votre questionnaire est incomplet, des messages en rouges vous indiqueront les champs à compléter.
6. Une fois le formulaire validé, vous avez la possibilité de l'enregistrer et/ou l'imprimer.

Le CIEP se chargera d'envoyer les questionnaires remplis au responsable du programme d'échange d'assistants de langue dans votre académie, vous n'avez donc rien à envoyer au rectorat. Vous n'avez rien non plus à envoyer au CIEP puisque la transmission des données se fait électroniquement. Aucun envoi au CIEP ne sera pris en compte.

Merci de votre participation.

NB : En cas de difficulté, utilisez le lien « [nous contacter](#) » disponible au sein du site.

QUESTIONS FRÉQUEMMENT POSÉES :

Mon école / établissement a accueilli plusieurs assistants cette année. Combien de rapports dois-je remplir ?

- Une enquête doit être remplie pour chaque assistant.
- Pour remplir une nouvelle enquête, il suffit de retourner à la page d'accueil du site des enquêtes, de cliquer sur le lien et de renouveler l'opération. La même adresse électronique peut être utilisée plusieurs fois.

Que faire quand un assistant est affecté sur plusieurs écoles / établissements ?

- Pour le premier degré, et si l'assistant est intervenu dans plusieurs écoles, le rapport rempli doit idéalement refléter l'ensemble du service de l'assistant. Les écoles doivent donc se concerter et décider ensemble des commentaires à faire figurer dans le rapport.
- Pour le second degré, un rapport doit être rempli par chaque établissement.